

République Française  
SAONE-ET-LOIREDate de convocation : 23 mai 2026  
Date d'affichage et mise en ligne 28/05/2026DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SAINT AMOUR BELLEVUE**Séance du 28 mai 2026**

vingt-huit mai deux mille vingt-six 18 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Joseph de SONIS

**MEMBRES :**

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

**Présents :** Joseph de SONIS, Annick GUICHARD, Pascal GONNACHON, Laurence CHOMIENNE, Valérie KUHN, Romain DESPLACE, Adeline WAGNER, Antonuccio CUCCI, Virginie FOURNIER, Brigitte HERVÉ, Guillaume SAPIN, Michel LOVERA

**Représentés :** Grégory BARBET représenté par Virginie FOURNIER, Louis MIDEY représenté par Romain DESPLACE

**Excusés :** Cyril LAPLACE

**Absents :**

**Secrétaire de séance:** Annick GUICHARD

### **Objet: Administration Générale Désignation des représentants de la commune à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelé à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Saint-Amour-Bellevue au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le Conseil Municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la collectivité de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Le rapporteur entendu,

**Le CONSEIL, après en avoir délibéré à l'unanimité (12 présents : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)**

**DÉSIGNE** en qualité de représentant titulaire : M. Joseph de SONIS, Maire.

- **DÉSIGNE** en qualité de représentant suppléant : Mme Annick GUICHARD, adjointe au Maire.
- **PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat municipal en cours.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité en Préfecture.

Fait en séance le jour, mois et an susdits.

le Maire,  
Joseph de SONIS



Sécretaire de séance  
Annick GUICHARD